



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

CRITÉRIUM RUN & BIKE
de la ligue Ouest
Jeudi 17 octobre 2019
SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT (Maine-et-Loire)

Annexe 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de Run & Bike de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **jeudi 17 octobre 2019** par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Saumur.

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur le terrain militaire de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club organisateur : ASAG des Pays de la Loire** section ASAG « compagnie de gendarmerie de Saumur »

b) **Responsable de l'organisation :**

Adjudant Anthony AUGERON

Mail : anthony.augeron@gendarmerie.interieur.gouv.fr - mobile : 06 35 27 84 46

c) **Conseiller technique sportif ligue Ouest :**

Gendarme VALLÉE Gilbert GC Compagnie

Mail : gilbert.vallee@gendarmerie.interieur.gouv.fr - Tél : 02 40 81 89 73

d) **Règlement particulier :**

- Le Run & Bike est une course composée de deux coureurs. Un coureur à pied et un vététiste qui restent ensemble tout le parcours.
- Les relais sont libres.
- Le VTT est passé de mains en mains.
- Le port du casque homologué est obligatoire pour les deux concurrents.
- Le port du dossard est obligatoire sur l'avant du corps pour les deux concurrents.
- Les accompagnateurs ou les aides extérieures sont interdits.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

e) Circuit :

La compétition aura lieu sur le terrain militaire de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

- Circuit de 10 km en zone boisée est balisé.

f) Déroulement de l'épreuve :

- 08h20 : Rendez-vous gendarmerie de BAGNEUX - 66, route des Bois de Bournan - 49400 BAGNEUX ;
- 08h45 : Parking du stand de tir de Terrefort à SAINT-HILAIRE-SAINTE FLORENT ;
Remise des dossards et café de bienvenue ;
- 09h30 : Départ de l'épreuve ;
- 11h00 : Douche à la compagnie de gendarmerie de Saumur (49) ;
- 11h30 : Proclamation des résultats - Récompense - Verre de l'amitié - 19, rue Léonce Malécot - C.A.S Centre Marcel Paul - 49400 BAGNEUX-
- 12h30 : Restauration - 19, rue Léonce Malécot - C.A.S Centre Marcel Paul - 49400 BAGNEUX.

g) Classement :

- Un classement général par équipe sera établi sans distinction de catégorie.
- Un classement particulier sera établi en fonction de la composition des équipes.
 - Équipes féminines ;
 - Équipes masculines ;
 - Équipes mixtes.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil jeudi 17 octobre :

8h20 : Rendez-vous à la gendarmerie de BAGNEUX.

Lieu : 66, route des Bois de Bournan - 49400 BAGNEUX

b) Restauration :

Un repas-fouées sera servi dans la salle C.A.S Centre Marcel Paul au 19, rue Léonce Malécot - 49400 BAGNEUX.

c) Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des résultats - 19, rue Léonce Malécot - C.A.S Centre Marcel Paul - 49400 BAGNEUX

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par la réglementation de droit public.

En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers, 112 ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2019-2020 et FFG 2019 pour la compétition.

b) Engagements :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA de votre club. Afin de finaliser les réservations repas ainsi que les constitutions des équipes, les inscriptions se feront **avant le vendredi 4 octobre 2019** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest.

d) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

e) Fiche bilan activités :

La fiche bilan des activités sera adressée aux différents destinataires par le CTS.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de Run & Bike et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest de la FCD
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Trésorier de la ligue Ouest
- Membre du comité directeur LO
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller technique sportif de la ligue (Gilbert VALLÉE)
- Responsable de l'organisation Adjudant Anthony AUGERON

ANNEXE 1

PLAN D'ACCÈS

CRITÉRIUM DE RUN & BIKE de la LIGUE OUEST

Jeudi 17 octobre 2019

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT (49400)

GPS : 47°15' 55"N - 0°06' 04"E



BAGNEUX

